

Formations : la CDA met en place un dispositif spécial DPC

Afin d'accompagner ses adhérents dans leurs obligations triennales de formations en DPC (développement professionnel continu), la Centrale des audioprothésistes (CDA) a mis en place un dispositif.

Au programme, trois modules de formation axés sur les orientations prioritaires du DPC :

- « Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel » ;
- « Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique » ;
- « Appareillage pédiatrique ».

Une formation spéciale en management est également prévue.

Les sessions (en distanciel ou en présentiel) ont démarré au mois de mars et s'étendent jusqu'à fin 2022. « Avec ce dispositif, nous souhaitons mettre à disposition de nos audioprothésistes une offre de formation sérieuse et clé en main, leur permettant de maintenir une qualité constante de leurs pratiques médicales et de satisfaire



Getty Images/Stockphoto - Biserka Stojanovic

La centrale d'achats CDA organise des formations DPC (développement professionnel continu) pour ses adhérents.

l'obligation réglementaire de développement professionnel continu, facilement et efficacement. Il y avait un vrai besoin chez nos audioprothésistes pour les aider à remplir leurs obligations triennales d'ici à fin 2022 ; la formule en visioconférence pendant les temps du midi permet à nos audioprothésistes une mise en place facile et pratique [de la formation] sans bousculer leur emploi du temps », précise Marc Klein, le directeur de la CDA.

Ces formations sont délivrées par un partenaire spécialiste de l'audiologie, certifié Qualiopi et reconnu par l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC), qui propose également d'accompagner les audioprothésistes de la Centrale dans leur dossier de prise en charge financière auprès des Opco (opérateurs de compétences), chargés d'accompagner la formation professionnelle.